

**Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques**

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

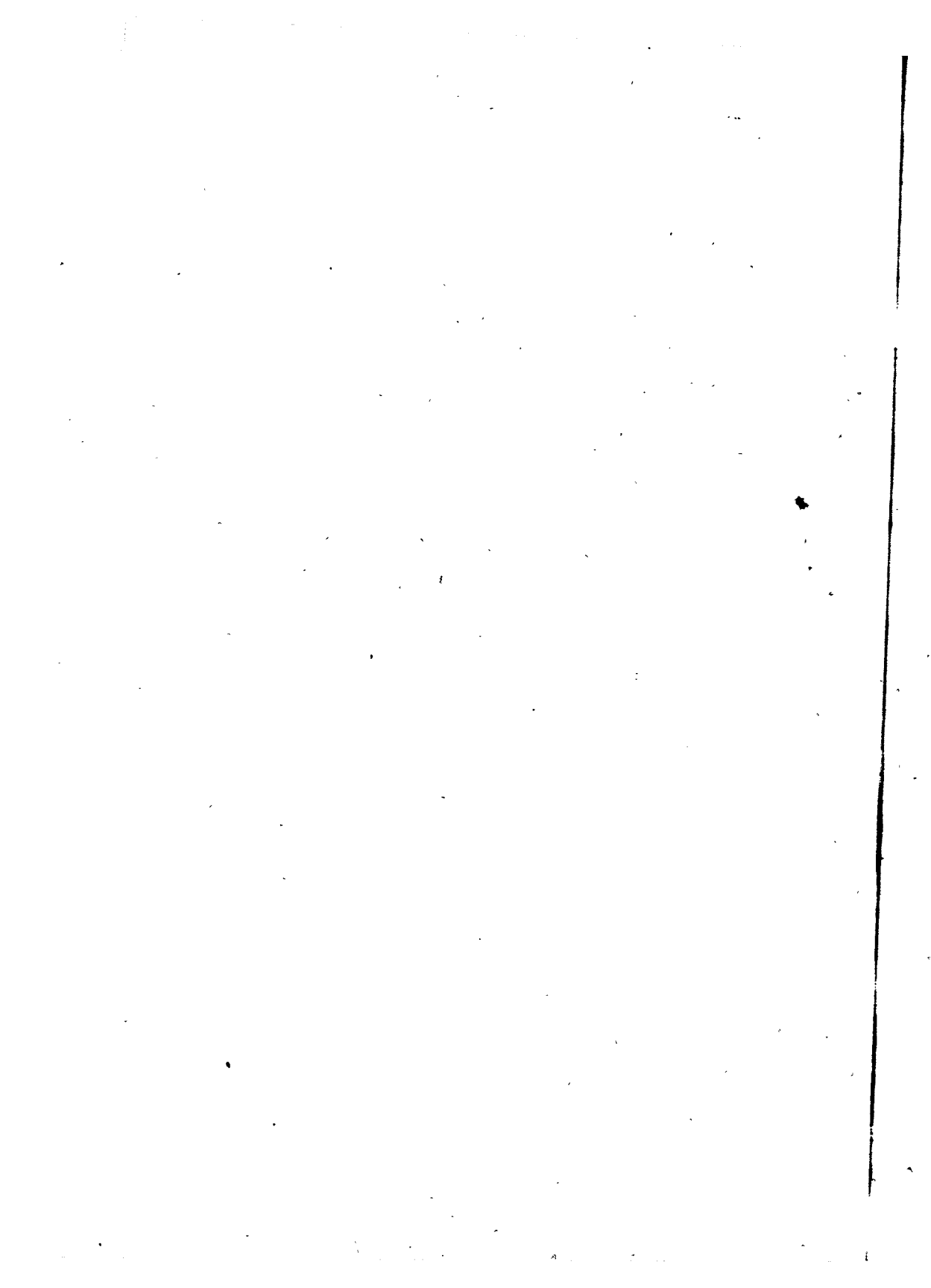
L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent entraîner une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/  
Couverture de couleur
- Covers damaged/  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la  
distortion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées  
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,  
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont  
pas été filmées.
- Additional comments:/  
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/  
Pages de couleur
- Pages damaged/  
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou jaunies
- Pages detached/  
Pages détachées
- Showthrough/  
Transparence
- Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/  
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/  
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata  
slips, tissue, etc., have been refilmed to  
ensure the best possible image/  
Les pages totalement ou partiellement  
obscuries par un feuillet d'errata, une pelure,  
etc., ont été filmées à nouveau de façon à  
obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

	10X		14X		18X		22X		26X		30X	
							<input checked="" type="checkbox"/>					
	12X		16X		20X		24X		28X		32X	



S 923.41

I 734

**MORT**  
**DE**  
**SIR ANTOINE-AIMÉ DORION**

**34180**



# In Memoriam

SIR A. A. DORION

CHEVALIER, JUGE-EN-CHEF DE LA COUR  
D'APPEL, ANCIEN MINISTRE  
DE LA JUSTICE.

---

*Hommage du journal LA PATRIE.*

*A la mémoire de*

*L'ancien Chef du Parti Libéral*

*Franco-Canadien.*

---

MONTREAL  
DES PRESSES DE LA PATRIE

1891

1000  
1000

1000  
1000

# MORT

DE

## SIR ANTOINE-AIMÉ DORION

(De LA PATRIE du 1er juin 1891.)

---

La personnalité la plus grande, la plus sympathique du vieux parti libéral canadien-français, vient de disparaître au moment même où le grand chef du parti conservateur, sir John A. Macdonald, se débat encore dans les spasmes d'une lente agonie. Etonnante coïncidence dans ce double malheur national : deux chefs qui ont lutté l'un contre l'autre, pendant de longues années, dans l'arène parlementaire, qui disparaissent en même temps, presque à la même heure !

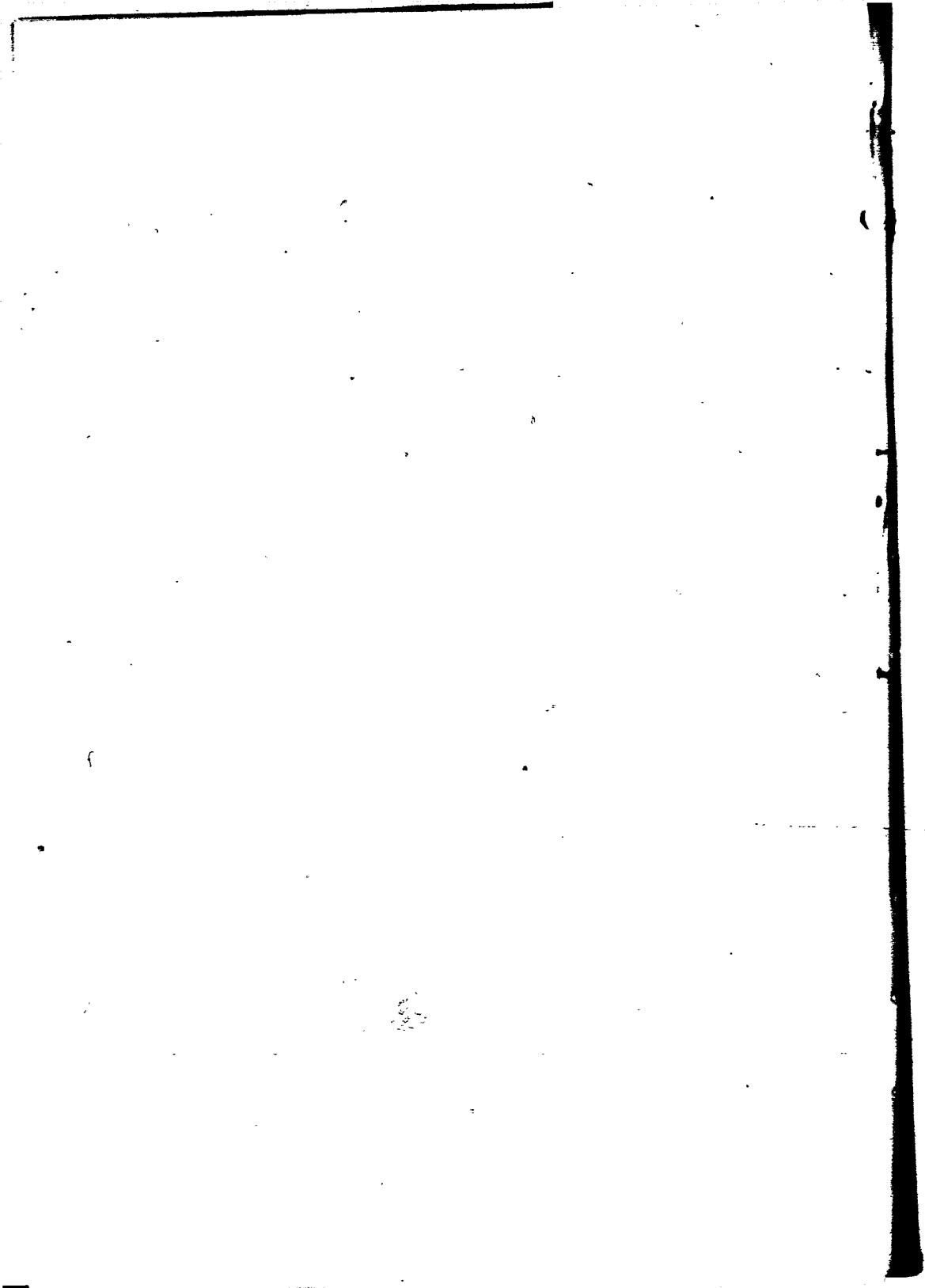
Sir Antoine-Aimé Dorion s'est éteint doucement, dans les bras de ses enfants, dimanche, le 31 mai, à 7.40 du matin, à l'âge de 73 ans, 4 mois et 12 jours. Mercredi dernier, il siégeait encore au tribunal d'appel qu'il présidait avec tant d'urbanité, de science et d'autorité depuis dix-sept ans, ayant été nommé à ce poste honorable le 30 mai 1874. L'honorable juge, en quittant le palais, s'était même rendu à pied jusqu'à sa résidence de la rue Sherbrooke. Le même soir, après dîner, il fut atteint d'une congestion cérébrale causée par une légère attaque d'indigestion et, depuis lors, il a continué à baisser jusqu'au moment où la mort est venue l'enlever à l'amour de sa famille et à l'universel respect de tous ses concitoyens.

Nous ne saurions mieux faire que de reproduire aujourd'hui, en entier, la magistrale étude que l'honorable Wilfrid Laurier, son élève et son successeur, a consacrée à la carrière si honorable et si bien remplie de sir A.-A. Dorion. Cette biographie, publiée en octobre dernier, dans la PATRIE, est si complète à tous les points de vue que nous n'oserions pas prétendre y ajouter autre chose



---

que les renseignements les plus récents sur le malheur qui vient de frapper la famille éplorée et les libéraux canadiens-français qui avaient pour leur ancien chef, un culte qu'on ne trouve que rarement dans les partis politiques. Nous reviendrons demain sur le sujet pour citer les appréciations d'autres écrivains qui n'étaient pas moins sympathiques à la personne du regretté magistrat.



# SIR ANTOINE-AIME DORION

PAR L'HON. WILFRID LAURIER.

Le nom d'Antoine-Aimé Dorion sera toujours cher aux libéraux du Canada. Parmi ces hommes à l'intégrité sans tache, à l'honneur délicat, aux puissantes facultés intellectuelles, qui ont tenu haut le drapeau de la Réforme dans ce pays et qui avaient nom Baldwin, Lafontaine, Brown, Mackenzie, Blake, — l'individualité d'Antoine-Aimé Dorion brille d'un éclat égal à celui des plus éminents.

Nos institutions politiques, de ce côté de l'océan comme de l'autre, n'ont jamais produit que deux types d'hommes publics : celui dont le but est le pouvoir, et celui dont l'accom-

plissement du devoir est le seul mobile. C'est une cause de fierté pour les libéraux canadiens que l'histoire de leur parti ne présente qu'une suite de pages pures de toute flétrissure, que les hommes qui furent poussés en avant par les événements et que je viens de nommer, furent tous hautement distingués par leur désintéressement et par d'autres qualités qui entrent dans la conception la plus élevée du patriotisme ; que le but qu'ils avaient toujours devant eux fut, même lorsqu'ils se trompèrent, une fidélité inflexible au droit, du moins à l'idée qu'ils s'étaient faite du droit. Entre tous ces hommes, il n'y en a pas un seul chez qui ces nobles qualités aient brillé avec plus d'éclat que chez Sir Antoine-Aimé Dorion ; il n'y en a pas un seul dont l'âme fût plus élevée, les sentiments plus nobles et la carrière plus pure.

Sir Antoine Aimé Dorion appartient à une ancienne famille de libéraux. Son père, Pierre Antoine Dorion, marchand de la paroisse Sainte-Anne de la Péraie, fut membre de l'Assemblée Législative du Bas-Canada, de 1830 à 1838. Son grand-père maternel, Pierre Bureau, fit partie de la même Assemblée, de

1820 à 1834. Ces deux hommes furent pendant toute leur carrière des partisans sincères de la cause dont M. Papineau fut le champion.

En 1838, le futur juge en chef de la province de Québec, alors âgé de vingt ans, vint à Montréal pour y étudier le droit. Il fut admis aux bureaux de M. C. S. Cherrier, un des membres les plus éminents du barreau du Bas-Canada. Déjà, à cette date reculée, s'éleva entre l'avocat distingué et son jeune élève une amitié que le temps n'a fait que cimenter et qui devait nécessairement naître entre deux hommes de cette trempe.

M. Cherrier était lui-même un homme d'une nature exceptionnelle. C'est à peine s'il était de notre temps, de notre continent même. On l'aurait pris plutôt pour un anachronisme vivant, pour l'incarnation de ces figures remarquables passées et en même temps aimables, qui étaient l'ornement du Parlement de Paris, au dix-septième siècle. Homme aux principes inflexibles recouverts d'une bonté d'acier inaltérable, aux instincts libéraux contenus par des coutumes conservatrices, à la piété austère tempérée

par le caractère le plus chevaleresque, il unissait l'esprit attique le plus raffiné à la simplicité de l'enfant.

C'est sous un tel maître que M. Dorion étudia le droit. Il devint ensuite son associé, dès qu'il fut admis au barreau, c'est-à-dire en 1842. Pendant plusieurs années, il se livra à l'exercice de sa profession, s'élevant graduellement dans l'opinion de ses compatriotes et atteignant enfin au premier rang.

Pendant que le jeune avocat était ainsi occupé à son étude et dans les cours, il prit l'intérêt le plus vif aux choses politiques. Il est vrai qu'il ne descendit pas dans l'arène elle-même ; mais il était spectateur passionné, suivant d'un cœur agité les péripéties émouvantes de la lutte qui ont marqué les premières années de l'Union, et se préparant en même temps, par l'étude et par la réflexion, à jouer avant peu de temps, son rôle dans le combat que les libéraux livraient pour la cause du progrès réformiste.

C'était une époque bien faite pour passionner. Les premières années de l'union furent employées à une lutte ardente et difficile pour assurer l'établissement permanent du gouver-

nement responsable. C'est dans l'accomplissement de cette œuvre que les libéraux de toutes les nuances avaient uni toutes leurs énergies. La bataille ne fut gagnée définitivement qu'aux élections de 1851, grâce auxquelles le cabinet Lafontaine se maintint.

Une fois la lutte terminée, les jeunes gens du parti s'adressèrent aux chefs pour qu'on livrât immédiatement l'assaut à des abus qui, dans ces temps encore rapprochés des prérogatives et de l'oligarchie, s'étaient épanouis en toute sécurité, mais qui, sous le nouveau régime, ne pouvaient pas résister longtemps à l'action résolue de la volonté populaire.

Mais de vieux jouteurs qui sont sortis victorieux d'une lutte contre un abus tout puissant, sont rarement disposés à entreprendre de nouveaux conflits. Il est vrai que de nos jours nous pouvons voir M. Gladstone, toujours d'une activité dévorante, s'empresse sans relâche, dès qu'il a abattu quelque vieille forteresse des abus, de pousser en avant la cause de la réforme. Mais ce n'est pas ce que l'on voit d'ordinaire chez les hommes ; ce n'était là le trait distinctif ni de M. Baldwin, ni de M. Lafontaine. Tous les deux

avaient voué leur existence à la cause d'une réforme. Ils l'avaient emportée. Ils semblaient croire qu'il ne leur restait plus rien à faire qu'à recueillir les fruits de ce qu'ils avaient accompli.

Ils restèrent froid en présence de l'ardeur enthousiaste de jeunes recrues de leur parti qui demandaient avec impétuosité qu'on fit une attaque contre les réserves du clergé, contre la tenure seigneuriale, en un mot contre tout ce qui restait debout du pacte de famille et du régime oligarchique. Loin de se porter en avant, ces deux hommes sortirent du cabinet et se retirèrent de la vie publique, — peu de temps après le triomphe éclatant qu'ils venaient d'obtenir, — et ils confièrent les rênes du gouvernement à MM. Hincks et Morin.

C'étaient là deux libéraux bien connus et dont le zèle avait été éprouvé. Néanmoins, bien qu'ils allassent de l'avant, ils marchaient trop lentement pour rester au devant du flot toujours montant de l'opinion en faveur de la réforme. Dans la Chambre elle-même, telle qu'elle était constituée, leur majorité diminuait peu à peu d'une manière irrémédiable,



— non que les tories devinssent plus forts, mais parce que les aspirations libérales et les principes libéraux devenaient de plus en plus agressifs, à mesure qu'ils se répandaient dans les rangs du peuple. En 1854, lorsque vint la fin de ce Parlement, les élections qui eurent lieu laissèrent cette administration plus faible encore.

Les élections de 1854 furent remarquables. Elles envoyèrent à la représentation du Bas-Canada, pour remplir les rangs du parti libéral, toute une phalange d'hommes brillants et capables dont la Prussance n'a jamais depuis possédé les pareils, sous le rapport des talents, du courage et de l'enthousiasme.

Au premier rang on comptait M. Dorion, élu par Montréal, la grande métropole. Il était alors dans la trente-septième année de son âge, déjà en possession de la confiance publique et respecté pour son vaste savoir, sa finesse d'avocat et le grand caractère qui avait distingué sa carrière au barreau.

Après lui venaient Jos. Papin, tribun d'une grande vigueur ; Charles-Joseph Laberge, orateur académique ; Charles Daoust, esprit large, clair et sûr ; Jean-Baptiste-Eric Dorion,

frère de M. Dorion, homme enthousiaste, éloquent, intrépide, sans peur, — un des cœurs les plus nobles qui aient jamais battu dans ce pays ou dans tout autre.

A l'exception de M. Dorion, tous ces hommes, — alors ardents, pleins de vie, de vigueur et d'espérance, — étaient destinés à mourir jeunes, sans qu'un seul eût le temps de donner la pleine mesure de sa puissance. Ils représentaient cette cohorte la plus avancée du parti libéral qui était désignée déjà sous le nom de *Rouge*. D'un consentement unanime ils choisirent M. Dorion pour chef.

Le ministère se trouvant dans une minorité et sans plus d'espoir, fut obligé de se retirer, et le gouverneur chargea sir Allan Mac-nab de former un nouveau cabinet. C'est alors qu'eut lieu cette fameuse coalition des Tories du Haut-Canada et des Libéraux du Bas-Canada. La partie bas-canadienne de la dernière administration, ayant M. Morin à sa tête, se rallia au nouveau ministère.

Il faut dire à la louange de ces libéraux qu'ils n'eurent alors à faire le sacrifice d'aucune de leurs opinions. Par contre, sir Allan Mac-Nab et ses collègues tories du Haut-Canada

se dépouillèrent, sans faire de façons, des principes qu'ils avaient affichés pendant plusieurs années, et se mirent à mettre en pratique ces réformes demandées depuis longtemps par les libéraux et que les Tories avaient tout aussi longtemps combattues ; — telles que l'abolition de la tenure seigneuriale dans le Bas-Canada et l'abolition des réserves du clergé dans le Haut-Canada. Toute opposition ayant ainsi cessé, les réserves du clergé et la tenure seigneuriale furent aussitôt emportées par le tourbillon de l'opinion publique.

Il ne resta plus alors de question irritante qui demandât une prompte solution. Tous les anciens abus qui avaient poussé le peuple à la révolte, avaient été mis de côté par le jeu naturel des nouvelles institutions. Les vives passions que les nouvelles institutions avaient fait naître autrefois, s'étaient apaisées. Le traité de réciprocité, qui venait d'être mis en vigueur, arrivant à point dans le calme qui suivit la surexcitation de plusieurs années, ouvrit une ère nouvelle d'une prospérité sans précédent.

Ce nouvel état de chose enfanta alors un vice nouveau qui était, il faut l'avouer, inhé-

rent à la constitution, mais que des vices plus grands, des questions plus importantes, des besoins plus pressants, monopolisant pendant longtemps l'opinion publique et mettant à pleine contribution l'énergie de tous, avaient empêché de se faire sentir d'une manière fâcheuse.

La loi impériale de 1840, qui avait réuni les deux Canadas, séparés par William Pitt cinquante ans auparavant, était une mesure imparfaite et pleine de défauts irrémédiables. La nouvelle constitution établissant une union purement législative : — une seule législature pour deux Provinces qui différaient sur tous les points et qui n'avaient de commun que leur seule allégeance. Dans cette Législature, la loi organique voulait que les deux Provinces eussent le même nombre de représentants, sans tenir compte du chiffre de leurs populations respectives. Personne ne conteste à présent que le principe de la représentation basée sur la population ne soit équitable, juste et politique. C'était à la recommandation de Lord Durham, qui avait un but caché, que l'égalité de la représentation entre les deux Provinces avait été adopté. A l'époque de l'Union, le

Bas-Canada avait la supériorité numérique ; mais on se méfiait de la fidélité de l'élément français, et Lord Durham avait pensé que l'égalité de la représentation des deux Provinces donnerait aux Anglais, qui pris dans les deux Provinces constituaient une majorité, un moyen efficace de tenir les Français en bride. Telle était d'ailleurs l'idée qu'il avait émise dans son rapport :

“ Si l'on a raison de porter à 400,000 le chiffre de la population du Haut-Canada, à 150,000 les Anglais du Bas-Canada et à 450,000 les Français, non-seulement l'union des deux provinces donnerait une majorité marquée aux Anglais, mais cette majorité irait tous les ans en augmentant grâce à l'immigration des Anglais. Je ne doute nullement que les Français, se voyant en minorité par le cours légitime des événements et la conséquence de causes naturelles, n'abandonnassent leurs vaines espérances de nationalité. Je ne veux pas dire qu'ils se défairaient immédiatement de leurs animosités présentes ni qu'ils renonceraient immédiatement à l'espoir d'arriver à leurs fins par des moyens violents. Mais l'expérience qu'on a faite par les deux unions qui

ont eu lieu dans les îles britanniques, nous enseigne avec quelle efficacité le bras puissant d'une législature populaire peut forcer à l'obéissance la population la moins bien disposée."

Ces vues de Lord Durham, exprimées en un langage froid et implacable, ne pouvaient avoir d'autre résultat que de faire naître chez les Français du Bas-Canada un sentiment de haine intense pour la nouvelle constitution. Lorsque M. Papineau revint de l'exil, les premières paroles qu'il prononça furent pour condamner en termes éloquents toute la loi de l'Union. A sa rentrée au Parlement, il saisit la première occasion que lui fournirent les débats sur l'adresse, pendant la session de 1849, de renouveler des attaques dans l'enceinte de la Chambre. Il se montra surtout plein d'emportement et d'indignation en dénonçant l'article de la loi qui établissait l'égalité de la représentation de chaque province. Sur ce point il eut à tenir tête à M. Lafontaine, qui était alors Premier ministre et qui se sentait appuyé par une puissante majorité. Ce ministre lui démontra avec une grande puissance de raisonnement que, dans les circonstances de ces

temps-là et sous l'empire de la loi d'Union, telle qu'elle avait été faite, sans le moindre frein pour arrêter les écarts de la majorité, l'application du principe de la représentation basée sur la population aurait pour effet de placer virtuellement la Province la moins peuplée dans la dépendance de l'autre. C'était là un avantage qu'il ne voulait point prendre sur le Haut-Canada tant que cette province serait la plus faible, ni lui accorder non plus, le jour où elle deviendrait la plus forte.

Nul n'avait plus de droit que L. Lafontaine de tenir ce langage. Il était entré dans les vues et dans le plan de lord Durham de livrer la province des deux Canadas-Unis à la règle rigoureuse d'une majorité anglaise en présence d'une minorité française ; mais que ce soit à la gloire éternelle de M. Lafontaine et de M. Baldwin, ils appliquèrent et firent réussir une politique basée sur une conception plus large et plus généreuse des intérêts et des mobiles humains. A la place du sentiment de race, ils prirent les principes comme point de ralliement des partis. Ils évitèrent ainsi ces passions envenimées, ces conflits dangereux qui doivent surgir toutes les fois que les divisions

sont faites d'après les races ou les croyances religieuses. Ils enrôlèrent sous la même bannière les libéraux anglais et les libéraux français, leur donnant à tous ces aspirations communes et un but commun à atteindre.

Néanmoins, il n'y a pas de doute que le principe dont M. Papineau se faisait le défenseur et auquel M. Lafontaine s'opposait, ne fût le vrai. Il fallait que cette constitution fût bien imparfaite pour amener des hommes d'un caractère aussi droit à refuser d'admettre un principe vrai, de crainte de placer entre les mains de la majorité un pouvoir sans aucun frein constitutionnel pour protéger la minorité. Le vice était dans la constitution et devait être sans cesse une cause d'inquiétude. Quelle que fût la province qui eût la supériorité numérique de son côté, il était certain qu'elle réclamerait la prépondérance qui appartient légitimement au nombre.

Toutefois, la lutte ne fut pas poussée bien loin à cette époque. Les anciens abus qui avaient jeté pendant longtemps les partis dans la lutte, continuèrent — tant qu'ils ne furent pas abattus, — à l'arrière-plan. Mais en 1856, a dernière de ces questions irritantes avait



enfin reçu sa solution, grâce à la disparition des réserves du clergé et de la tenure seigneuriale; en même temps, les positions des deux provinces, vis-à-vis l'une de l'autre, étaient complètement changées sous un rapport très important. Sous l'empire des nouvelles institutions, le développement du Haut-Canada avait marché à pas de géant. Ainsi que Lord Durham l'avait prévu, sa population "avait grandi chaque année, grâce à l'immigration anglaise." Déjà elle dépassait en nombre celle du Bas-Canada et chaque jour sa supériorité devenait plus marquée.

Dans un pays nouveau, où tout est à faire et à développer, où les chemins, les canaux, les ponts sont des choses d'un intérêt capital, la question des dépenses publiques prend une importance proportionnelle. La prospérité grandissait et se faisait sentir sur tous les points du pays. Les revenus publics grossissaient à vue d'œil sans qu'on eût besoin d'avoir recours à des impôts additionnels. Cet état de choses même, cette prospérité elle-même contribuèrent, à un degré qui n'était pas à négliger, à faire surgir la question de la représentation basée sur la population.

Les réformistes du Haut-Canada reprirent alors en mains, pour le compte de leur province, la cause défendue au commencement par M. Papineau en faveur du Bas-Canada. Ils dirent que puisque leur province avait une plus forte population et contribuait en une plus grande proportion aux revenus communs, ce n'était que justice que dans la distribution du revenu ils eussent un nombre de voix proportionnel. C'était là une question qu'il fallait regarder en face et résoudre.

Les deux années qui suivirent les élections de 1854 placèrent au premier rang quatre hommes qui devaient être les principaux acteurs dans le conflit qui allait éclater. C'étaient, d'un côté M. John A. Macdonald et M. Cartier, qui se trouvaient alors à la tête du gouvernement, et de l'autre côté de la Chambre, M. Brown et M. Dorion.

La position que M. Macdonald et M. Cartier prirent dès le début, pour ne plus en sortir, c'est qu'il n'existait pas de vice auquel il fallût remédier et que la constitution était aussi parfaite qu'on pût la désirer dans les circonstances du moment. En conséquence, ils s'opposèrent à toutes les demandes propo-

sées. D'après la politique de M. Brown, — politique poursuivie pendant des années avec la même vigueur, — le principe de la représentation basée sur la population était le seul juste et bon. En conséquence, il fallait le reconnaître et l'appliquer par le moyen de changements constitutionnels ou autrement. Mais la représentation basée sur la population, sans aucune autre altération constitutionnelle et sans des modifications, aurait rendu une des deux provinces la sujette de l'autre, ainsi que M. Lafontaine l'avait clairement démontré quelques années auparavant.

On dira peut-être que l'application d'un principe qu'on reconnaît être bon et raisonnable, ne saurait jamais être nuisible à personne et qu'on aurait tort de la craindre. C'est du moins ce qui devrait avoir lieu, si tous les éléments qui entrent dans une communauté avaient exactement les mêmes passions et les mêmes intérêts : mais tant que les hommes seront tirés en sens inverses par des passions et des intérêts opposés, principalement par ces passions et ces intérêts qui ont leur origine dans les associations historiques et les convictions religieuses, ce sera à jamais la tâche de

l'homme d'Etat, même lorsqu'il aura à appliquer les meilleurs des principes, d'éviter de placer dans les mains de la majorité le pouvoir absolu sans contrôle, d'appliquer jusqu'à leurs dernières limites les idées qu'elle s'est faite de ce qui est le droit et de porter une main brutale sur ce que la minorité considère comme sacré et légitime. Lorsque M. Papeau demanda la représentation basée sur la population, les habitants du Haut-Canada, dont la province était alors la moins peuplée des deux, s'opposèrent vivement à sa politique. De la même manière, les Bas-Canadiens, lorsque les situations relatives se trouvèrent renversées, — résistèrent de toutes leurs forces à la même politique, quand M. Brown s'en fit l'avocat.

M. Dorion énonça le vrai principe qui pouvait seul amener un remède suffisant au mal réel qui existait alors. Déjà, pendant la session de 1856, il avait formulé ce principe dans l'avis de motion suivant :

“ Qu'il soit nommé une commission chargée de rechercher les moyens à prendre pour former une nouvelle organisation législative des

provinces jusqu'à présent nommées le Haut-Canada et le Bas-Canada, soit par la restauration de leurs anciennes divisions territoriales, soit par la division même de chaque province, afin de former une confédération qui aurait un gouvernement fédéral et dans laquelle chacune des nouvelles provinces aurait sa législature locale, et d'étudier la voie qui serait la meilleure pour régler les affaires communes au Canada-Uni, d'une manière qui serait équitable envers les différentes parties de la province.

Il n'est pas nécessaire aujourd'hui de se mettre à prouver à la satisfaction de tout le monde que l'idée proposée par M. Dorion était la bonne : qu'une union fédérale était la seule forme de gouvernement qui pût accorder tous les intérêts, concilier toutes les passions opposées et donner à chacune des parties du pays et à l'ensemble de toutes une pleine mesure de justice. Et pourtant, M. Dorion n'a jamais poursuivi l'idée qu'il avait émise avec une si grande limpidité. Il faut en chercher l'explication dans ce fait que pas plus alors qu'à aucune autre date, il n'a eu un assez

grand nombre d'adhérents pour lui permettre de prendre, en sa qualité de chef parlementaire, une attitude agressive.

Il s'était opéré dans l'opinion publique du Bas-Canada un changement qui l'a affectée d'une manière permanente et qui devint pour M. Dorion et ses amis un obstacle insurmontable. Il n'y a jamais eu de coalition politique qui n'ait entraîné tôt ou tard, pour l'une des parties contractantes, le sacrifice de quelques principes importants. Dans la coalition de 1854, ce furent les conservateurs du Haut-Canada qui firent ce sacrifice, qui s'agenouillèrent pour adorer ce qu'ils avaient brûlé auparavant.

Mais du moment où les deux irritantes questions du jour, — les réserves du clergé et la tenure seigneuriale, — furent réglées, l'élément conservateur de la coalition prit peu à peu de l'empire et parvint à absorber complètement l'élément libéral que lui avait fourni à l'origine le Bas-Canada. On peut même dire que les nouvelles recrues ne tardèrent pas à être plus tories que les tories, ainsi que c'est le cas le plus souvent. Dans la province supérieure, le parti a continué à conserver le nom

de libéral-conservateur qu'il avait pris d'abord. Dans la province inférieure, le nouveau parti se débarrassa de tous ces principes dont il s'était fait le défenseur à titre de champion de la Réforme, et le jour vint enfin où il protesta d'un air scandalisé contre le nom de libéral et de libéralisme. C'était là le résultat de causes particulières qui affectaient la population française du Bas-Canada. Les hommes qui ont étudié l'histoire de l'Église catholique romaine pendant les quarante dernières années, dans l'Europe continentale, — en France, en Belgique, en Italie, — n'ignorent pas que jusqu'à une date comparativement récente, il y a eu une lutte très violente entre deux classes de catholiques, — les ultramontains d'un côté, et les catholiques libéraux de l'autre.

Ce serait chose difficile de condenser en une définition exacte les causes qui séparaient ces deux écoles rivales. Ces causes étaient plutôt d'une essence abstraite, théorique, que d'un monde réel et pratique. L'ultramontanisme représentait et recommandait un sentiment d'hostilité tranchée contre l'esprit de la liberté moderne et contre le progrès. Les

catholiques libéraux penchaient du côté de l'acceptation par l'Église des nouvelles idées et des principes représentés par la liberté et le progrès modernes.

Il est exact de dire que cette controverse est complètement finie à présent; il semble que les idées ultramontaines aient prévalu dans tous ces pays. On peut dire que lorsque les nobles existences de Montalembert et de Lacordaire arrivèrent à leur terme, le parti qui portait le nom de catholique-libéral devint une chose du passé. Mais pendant la lutte, cette dispute fut menée des deux côtés avec une vigueur ardente par des écrivains très éminents. Partie de ce foyer, elle se propagea dans tout le monde catholique et dans ce monde-là elle n'alluma nulle part de plus vives passions que dans la population catholique romaine du Bas-Canada.

Il était évident que la cause de la dispute était purement doctrinale et ne pouvait s'appliquer, quelque raisonnement que l'on tint, à l'organisation des partis politiques dans les pays constitutionnels. Néanmoins, quelque étrange que cela puisse paraître, le sujet tout entier de cette dispute fut mêlé aux questions



politiques soumises au verdict des électeurs de ce pays et sur lesquelles ils avaient tous à se prononcer, — protestants aussi bien que catholiques.

Un des partis politiques portait le nom de parti libéral, et pour cette seule raison, on prétendit que les catholiques romains ne pouvaient point en faire partie. La presse conservatrice soutint pendant plusieurs années cette doctrine avec une violente persistance et systématiquement. Jusqu'à ce jour encore, cette doctrine est le principal argument auquel on se plait le plus à avoir recours, toutes les fois que les autres arguments ont été impuissants. L'expérience qu'on a acquise dans d'autres provinces que Québec nous a prouvé que les appels aux passions religieuses et aux préjugés sont rarement faits en vain.

Ces appels eurent dans le cas dont il est parlé un puissant effet ; ils affaiblirent les rangs du parti libéral. On considérait comme un péché pour un catholique romain d'appartenir à ce parti. On pardonna au gouvernement et à sir John Macdonald toutes leurs fautes, sans donner la moindre raison, sinon que les hommes qui dénonçaient ces fautes étaient

des Libéraux ; car tout était préférable à l'avènement possible des Libéraux au pouvoir. Toutes ces questions qui constituent principalement les terrains de bataille des partis politiques du Canada, — le commerce, les impôts, les dépenses, — furent présentées aux électeurs catholiques-romains, non sous leur physionomie vraie, mais toujours accompagnées de cette maxime qu'être catholique-romain et en même temps libéral c'étaient deux états incompatibles, et qu'il fallait, par conséquent, soutenir le parti conservateur, quelle que fût sa politique.

Ce n'est que justice d'ajouter qu'au début, le parti libéral avait, en une grande mesure, provoqué cette hostilité qu'il eut à combattre et qui resta armée en sa présence, même après que les causes qui l'avaient fait naître eurent disparu.

Pendant les quelques années qui précédèrent les élections de 1854, le parti libéral du Bas-Canada s'était affaibli de la même manière que le parti libéral du Haut-Canada, par des querelles intestines dont la cause avait été, dans les deux cas, dans la demande d'une politique plus radicale ; mais cette demande

avait été formulée dans chacune des provinces d'une manière différente, selon les caractères propres aux peuples de ces provinces.

Tandis que dans le Haut-Canada, les libéraux avancés circonscrivaient l'agitation populaire en déclarant la guerre à quelques vices réels, dans le Bas-Canada les libéraux avancés firent une guerre ouverte à toute l'organisation politique et sociale, telle qu'elle existait alors. Leur programme, tel que leur organe, *l'Avenir*, l'avait publié, aurait causé toute une révolution s'il avait été mis à exécution.

Ceux qui proposèrent au peuple cette œuvre de bouleversement étaient de petits jeunes gens enthousiastes, ardents et affectant d'être imbus des idées de la démocratie française. Le plus âgé d'entr'eux n'avait pas vingt-deux ans ! Ils n'avaient pour les recommander ni position, ni influence, ni la moindre autorité. Mais leurs doctrines, bien qu'elles fussent prêchées par des hommes sans responsabilité, n'en avaient pas moins alarmé le peuple et plus encore le clergé, qui contrôlait dans une large mesure l'opinion du peuple. Ces craintes furent habilement entretenues par la presse conservatrice et le parti conser-

vateur, et pendant plusieurs années elles servirent d'épouvantail, à tout propos et hors de propos, comme la " chemise sanglante " est employée dans le pays voisin.

Il n'eût pas été juste de rendre M. Dorion responsable de ces doctrines extravagantes. Il ne s'en était jamais montré partisan. Ce fut, au contraire, son principal mérite d'élaguer du programme du parti tout ce qui était superflu, utopique, impraticable, erroné et de maintenir ce programme dans le domaine de la politique possible.

L'histoire anglaise nous a appris que chaque réforme est généralement l'œuvre de toute une génération ; mais aussi toute réforme une fois obtenue devient permanente. Les Français, au contraire, n'ont jamais essayé d'obtenir de réforme sans faire une révolution — changeant tout, à partir de la dynastie et de la forme du gouvernement jusqu'au nom des rues, — chacun de ces changements étant suivi immédiatement d'une réaction qui emporte à son tour ce qui avait été gagné.

M. Dorion appartenait à l'école anglaise du libéralisme, il s'efforça de discipliner son parti en le faisant sortir de la politique purement

doctrinale et de simple spéculation, pour l'amener à la discussion tempérée des questions pratiques. Mais lorsque les préjugés religieux sont mis en éveil, ils l'emportent sur les arguments et sur les faits. Le parti libéral, bien qu'il eût été pacifié sous la conduite de ce noble chef, restait en une minorité sans avenir : voilà pourquoi M. Dorion ne put jamais mettre à exécution le principe fédératif qu'il avait énoncé.

D'un autre côté, M. Brown était à la tête d'une majorité puissante sortie de sa province. Il est vrai que, lui aussi, demandait à la chambre et dans d'importants journaux, que le principe d'une union fédérative fût mis à la place de l'union législative, telle qu'elle existait alors. Mais la principale question qu'il présentait sans cesse au peuple et dont il se servait pour créer une agitation qui allait toujours en grandissant, c'était celle de la représentation basée sur la population.

En 1858, M. Brown saisit avec ardeur et peut-être imprudemment l'occasion de former une administration ayant cette réforme pour objet. M. Dorion entra dans ce cabinet à titre de chef de la fraction du Bas-Canada. Ce

dernier n'eut aucune difficulté à concéder à M. Brown la représentation basée sur la population, et de son côté M. Brown lui concéda avec autant d'empressement certains changements constitutionnels qui devaient permettre au Bas-Canada de se protéger. C'est un fait que peu de gens ignorent que M. Brown avait mis une trop grande confiance dans le soutien qu'il devait recevoir du gouverneur-général. Se trouvant en minorité dans la Chambre, il ne lui fut pas permis de la faire dissoudre et, en conséquence, il se vit obligé de se démettre presque aussitôt après son entrée au ministère. Par suite de la rapidité avec laquelle se succédèrent ces événements, les changements constitutionnels que M. Dorion avait en vue ne furent jamais rendus publics : mais il est permis de dire qu'ils étaient conformes au principe fédératif qu'il avait énoncé auparavant et qui fut adopté solennellement à la grande convention libérale qui eut lieu, l'année suivante, à Toronto.

La lutte continua, devenant chaque jour plus vive et plus passionnée. Le vice inhérent de la constitution faisait de chaque change-

ment, à l'exception d'une modification constitutionnelle, une œuvre de simple replâtrage. Néanmoins, les chefs du parti conservateur s'opposaient avec obstination à toute tentative de réforme. Ils étaient puissamment soutenus dans le Bas-Canada ; mais l'agitation gagna tous les jours du terrain dans l'autre province. Les élections de 1861 affaiblirent considérablement l'administration, bien que M. Brown et M. Dorion eussent perdu tous les deux leurs sièges.

Toutefois, M. Dorion rentra bientôt au Parlement, et accepta, l'année suivante, le portefeuille de secrétaire-provincial dans l'administration Macdonald-Sicotte. Il n'y avait pas un an qu'il était au ministère lorsqu'il donna sa démission.

La perspective imminente d'une guerre, à la suite de l'affaire du *Trent*, dans l'automne de 1861, avait donné une nouvelle force au projet, déjà soumis depuis longtemps au public, de relier les provinces maritimes à celles de l'Ouest, dans un but tout militaire. Ce projet s'est cristallisé avec le temps dans la construction du chemin de fer Intercolonial.

En 1863, le cabinet Macdonald-Sicotte, poussé vivement par le gouvernement impérial, fit de ce projet une mesure ministérielle. M. Dorion, qui n'approuvait pas cette politique, envoya sa démission. Sa retraite fut un coup fatal pour l'administration, qui se vit dès lors privée de son meilleur soutien dans le Bas-Canada. M. J. S. Macdonald, le premier ministre d'alors, eut à s'incliner devant l'opinion de M. Dorion et à abandonner le projet d'un chemin de fer. Il s'adressa alors à M. Dorion pour reconstituer la partie bas-canadienne du cabinet. M. Dorion accepta cette tâche et le parlement fut dissous ; mais les nouvelles élections n'amenèrent aucun changement considérable dans la composition et dans la force des partis. Le gouvernement se vit obligé de se retirer et le pouvoir retourna de nouveau entre les mains des conservateurs. Sir E. P. Taché fut chargé de former une administration qui, pareille à celles qui l'avaient précédée, éprouva un échec quelques mois plus tard.

Ces changements successifs convinquirent enfin les chefs du parti conservateur qu'ils ne pouvaient plus s'opposer aux changements



constitutionnels demandés. Ils entamèrent donc avec M. Brown des négociations basées sur la politique qu'il avait prêchée si longtemps et avec tant de persistance. Le résultat de ces négociations fut qu'on présenta comme une question pratique l'union fédérative, non-seulement du Haut-Canada et du Bas-Canada, mais de plus celle de toutes les provinces britanniques. M. Dorion s'opposa à ce projet et son opposition se manifesta d'une manière vigoureuse. Le discours qu'il prononça dans le cours des débats est un des meilleurs, un des plus puissants par la pensée qu'on ait jamais entendus dans l'ancienne Assemblée Législative du Canada. Ce discours était rempli d'observations dont les événements se sont chargés d'une manière éclatante de montrer la vérité.

Ce n'était pas au principe fédératif que M. Dorion s'opposait. Il était encore en faveur d'une union fédérative des deux Canadas : mais il ne croyait pas que le temps fût venu d'unir toutes les provinces, et il faut reconnaître que les arguments qu'il mit en avant pour soutenir son opinion, ont acquis une nouvelle force après les événements qui ont

eu lieu depuis. Répondant à ceux qui lui reprochaient d'être inconstant, il défendit le parti qu'il venait de prendre, dans les termes suivants :

“ Il n'y a rien que j'aie jamais dit ou écrit qui puisse être interprété comme étant l'approbation d'une proposition semblable. Au contraire, toutes les fois que cette question a été mise sur le tapis, je lui ai fait de l'opposition. Je déclarai qu'une confédération semblable ne pourrait amener que des tracasseries et des embarras, qu'il n'existait aucun lien social ou commercial entre les provinces qu'on se proposait d'unir. — rien qui pût justifier leur union dans les conjonctures présentes. Il va sans dire que je ne m'opposerai pas toujours à leur confédération. La population peut s'étendre sur les solitudes qui séparent à présent les provinces maritimes et notre pays, et les relations commerciales peuvent se multiplier suffisamment pour rendre cette confédération désirable. ”

Tous ceux qui lisent à présent ces lignes sont obligés de reconnaître que M. Dorion toucha du doigt le point même qui à présent

est considéré comme le côté faible de la confédération. La confédération existe et il est du devoir de tous les Canadiens de l'aider à conquérir la place brillante qu'on a rêvée pour elle. Mais les nombreuses difficultés qui obstruent à présent sa voie, les difficultés peut-être plus dangereuses qui menacent son avenir, mettent en relief cette vérité proclamée en 1865 par M. Dorion, qu'il était d'une sagesse douteuse de faire violence aux lois de la nature, — même pour le motif le plus louable, — et d'anticiper les besoins réels du jour.

La coalition, qui avait été formée pour faire accepter la confédération, ne fit qu'affaiblir encore le parti libéral du Bas-Canada. Les élections de 1867 laissèrent à peine à M. Dorion quinze partisans dans la Chambre. Ce chiffre grossit quelque peu en 1872. A la chute du gouvernement de sir John Macdonald, l'année suivante, M. Dorion accepta le portefeuille de la justice dans le cabinet de M. Mackenzie. Pendant le peu de temps qu'il le garda, il présenta et fit accepter certaines mesures importantes. Notre loi électorale actuelle est son œuvre, aussi bien que la

loi des élections contestées. Ces deux lois furent adoptées après la session de 1874, la dernière à laquelle M. Dorion devait prendre part.

Il n'y avait pas tout à fait un an que ce ministre faisait partie de ce cabinet, lorsque les fonctions de juge en chef de la cour du Banc de la Reine, — la cour la plus élevée de la province de Québec, — devinrent vacantes. Ses amis les plus intimes et ses partisans lui conseillèrent aussitôt d'accepter cette position.

Ils n'ignoraient pas, il est vrai, quelle perte irréparable la sortie de M. Dorion du service actif serait pour le parti libéral; mais on savait bien que c'était depuis longtemps son désir de rentrer dans la vie privée. De fait, aux élections de 1872, c'était le parti qu'il avait pris lorsque, refusant de poser de nouveau sa candidature dans le comté d'Hochelega qu'il avait représenté depuis 1863, il était parti pour l'Europe. Mais pendant son absence, les libéraux dévoués du comté de Napierville l'avaient élu malgré ses préférences bien connues, et contre ses recommandations clairement formulées.

On savait bien que cette résolution n'avait pas été prise par M. Dorion sous l'empire de l'apathie ou du découragement ; mais qu'elle lui avait été dictée par des considérations de l'importance la plus sérieuse. Au barreau de Montréal, M. Dorion avait une clientèle nombreuse et lucrative ; mais dans les luttes si absorbantes de la politique, il avait dû faire de si lourds sacrifices de temps et d'argent que le fardeau était devenu trop lourd pour lui. C'est pourquoi, non-seulement ses amis respectèrent les considérations qui le portaient à tourner enfin vers ses intérêts particuliers un peu de cette attention qu'il avait consacrée jusqu'à présent à la cause de son pays ; mais encore ils l'invitèrent d'une manière pressante à accepter les fonctions de juge-en-chef de la cour du Banc de la Reine.

Ce fut le malheur de M. Dorion que, tandis qu'il se trouva pendant plusieurs années au beau milieu de la mêlée politique, il ne lui vint jamais de sa province une majorité qui l'aurait mis à même de faire triompher les vues libérales, claires et justes, qu'il avait sur les questions les plus importantes pour l'avenir du Canada. Bien qu'il se trou-

vât presque toujours dans la minorité, il ne cessa jamais d'être dans la chambre une très formidable individualité et d'exercer autour de lui une influence considérable dont la seule source se trouvait dans la hauteur de son caractère et la puissance de ses talents. Dans les rangs du parti libéral, il n'y a jamais eu d'hommes à qui ait été accordé une part plus grande de respect et d'affection.

Considéré comme chef de parti, M. Dorion fut lui-même et l'on ne saurait le comparer à nul autre. Dans ses vues, il était on ne peut plus démocratique ; mais il n'eut jamais recours à ces tactiques que l'on regarde quelquefois comme indissolubles dans les gouvernements démocratiques. Homme aux manières d'une courtoisie exquise, il repoussait néanmoins toute approche familière. Il n'eut jamais recours à cette méthode facile d'acquérir de la popularité en se dépensant de tous côtés. Il ne chercha jamais à flatter les passions vulgaires ; il ne dévia point de la voie qui lui paraissait être celle de la vérité. Il ne courtoisa jamais le succès pour l'amour du succès ; mais il combattit avec persévérance pour le droit tel qu'il le comprenait. Il fit face

à la défaite sans aucune faiblesse et lorsque le succès lui vint, il resta modeste dans ce succès.

En acceptant les plus hautes fonctions judiciaires de sa province natale, M. Dorion ne fit que transférer dans une autre sphère les grandes capacités qu'il avait mises au service du public. Car il est admis de tous les côtés que jamais les cours d'aucun pays n'ont été ornées par la présence d'un magistrat plus capable, plus digne et plus droit. On connaissait déjà son intelligence élevée, puissante et lucide, ses vastes connaissances, ses manières à la fois courtoises et sévères; mais dans l'exercice de ses nouvelles fonctions, ces qualités ressortirent avec plus d'éclat. Une autre de ses qualités plus caractéristique encore — qualité qu'on devrait à peine mentionner en parlant d'un magistrat, tant elle est regardée comme l'attribut indispensable des fonctions judiciaires — c'est son sentiment de la probité la plus absolue. Il arrive parfois que des hommes qui ont passé la plus grande partie de leur vie dans le tourbillon des luttes politiques, voient, lorsqu'ils deviennent juges, leurs opinions plus ou moins colorées, sans

qu'ils s'en rendent compte, par les fortes convictions auxquelles ils obéissaient auparavant dans une atmosphère moins pure. On ne peut pas dire que ce soit là une chose qui n'a jamais été vue ou connue.

On ne trouve rien de pareil chez le juge-en-chef de Québec. On a entendu une fois un membre conservateur du barreau de Montréal faire la remarque que si l'on ne connaissait pas la carrière du juge-en-chef, on ne se douterait jamais qu'il ait été mêlé aux luttes politiques.

En 1877, M. Dorion reçut de Sa Majesté une décoration de chevalier.

Sir Antoine-Aimé Dorion est à présent dans sa soixante-treizième année. Le temps a depuis peu tracé une légère patte d'oie sur ce visage qui jusqu'à ces derniers jours avait gardé une physionomie singulièrement juvénile ; mais son dévouement zélé à ses devoirs judiciaires reste toujours le même.

Un des traits les plus touchants et les plus charmants du caractère remarquablement attrayant de sir Antoine-Aimé Dorion, c'est la grande affection qu'il porte à sa famille. Il épousa en 1848 mademoiselle Trestler, fille



dû Dr Trestler, de Vaudreuil. Après quelques années d'existence conjugale, il se trouva veuf avec quatre enfants, — un fils qui mourut jeune, et trois filles. L'aînée de ces dernières est la femme de M. C. A. Geoffrion, l'éminent C. R. Le père ne s'est jamais séparé de cette enfant, pas plus d'ailleurs que des autres. Jusqu'à présent, il a toujours vécu avec M. et madame Geoffrion, leurs enfants et ses propres filles non mariées.

Ce serait s'exposer à être taxé de flatterie, si l'on commençait à énumérer les nombreuses qualités d'esprit et de cœur qui ont rendu cet homme si bien doué cher à tous ceux qui ont eu le privilège d'avoir avec lui des relations intimes ; mais au premier rang de ces qualités il faut en mettre une qui est trop remarquable chez lui pour qu'on n'en parle pas, c'est la vive sympathie avec laquelle il accueille invariablement les jeunes gens dans leur lutte pour la vie.

Les jeunes étudiants, les avocats dont l'avenir promet mais dont l'expérience est encore bien limitée, les politiques en herbe, aussi pleins d'espérances que d'illusions, le juge Dorion les accueille tous avec la même

courtoise affabilité, et il lui arrive souvent de les conseiller, de les aider, de leur rendre service, soit par la parole, soit par des démarches. Celui qui vient d'écrire ces lignes garde précieusement au fond du cœur le souvenir des preuves de bienveillance et d'encouragement qu'il a reçues de M. Dorion, à une époque de sa vie où cette bienveillance et cet encouragement lui étaient d'un secours inestimable.

# SIR ANTOINE-AIMÉ DORION

(De LA PATRIE du 2 juin 1891.)

---

## CE QUE DISENT LES JOURNAUX.

Il n'y a pas de feuille canadienne qui n'apporte son tribut de respect et de regrets à la mémoire du grand patriote qui vient de descendre dans la tombe. Nous ne croyons pas mieux faire que de réunir toutes ces expressions d'admiration, ces manifestations de douleur, pour en faire comme un bouquet qui sera le souvenir suprême envoyé à l'illustre Canadien que nous pleurons tous.

De la *Gazette* de Montréal :

“ Frappé en même temps, — livrant le

dernier combat aux mêmes heures, — et, comme le Premier, faisant son devoir jusqu'au moment où la brève maladie de la mort s'est emparée de lui, — tel a été l'ancien adversaire de sir John, — sir Antoine-Aimé Dorion, juge-en-chef de la cour du Banc de la Reine de la province de Québec.

“ Sir Antoine Dorion a été si longtemps magistrat. — un grand magistrat, — que bien des personnes ont pu oublier la place importante qu'il avait occupée, — et très noblement il l'occupa, — dans la vie politique du Canada. C'est en 1854 qu'il fit ses débuts au Parlement et, presque dès le premier jour, il fut accepté pour chef. Il fut nommé membre du cabinet le 2 août 1858, pour en sortir avec les autres, après l'existence de quatre jours qu'eut ce ministère.

“ Au mois de mai 1862, il fut nommé secrétaire provincial : mais il se démit de ses fonctions au mois de janvier suivant, à propos de la question du chemin de fer Intercolonial. Il rentra au cabinet au mois de mai et il prit cette fois le portefeuille de procureur-général du Bas-Canada, en même temps qu'il occupa la position de chef parlementaire qu'il partagea

avec John Sanfield Macdonald. Il se retira de ce ministère avec ses collègues, au mois de mars 1864.

“ A partir de ce moment jusqu'en 1873, il resta dans l'opposition et pendant les débats sur la Confédération, il se rangea du côté des adversaires de ce projet. Néanmoins, quand l'Union fut décidée, il l'accepta et lorsque M. Mackenzie fut chargé de former un cabinet, en 1873, il reçut le portefeuille important de la justice ; mais il s'en sépara le 1er juin 1874 pour accepter les fonctions de juge-en-chef.

“ Comme chef parlementaire, il se trouvait au premier rang du côté des libéraux, parmi les hommes publics de la population française de cette province. Il apportait à la discussion des affaires publiques une intelligence de l'ordre le plus élevé, une grande vigueur, une habileté consommée et des habitudes laborieuses. Sa retraite, qui ne fit que changer le théâtre des services publics qu'il pouvait rendre, priva son parti d'un chef qu'il n'était pas facile de remplacer. Sa mort fait un vide que bien peu d'hommes pourront remplir aussi bien que lui, car il fut magistrat aussi capable qu'il avait été homme politique habile

et heureux. Il possédait les deux langues à la perfection, se servant indifféremment de l'une et de l'autre selon les circonstances, les parlant avec une extrême facilité et possédant à un degré éminent ce que les hommes nomment les manières magistrales. Sa manière de résumer avec une calme logique, tous les points d'un cas embrouillé ou difficile pourrait servir de leçon.

“ Sa mort est une perte publique, bien que les regrets qu'elle fait naître doivent être bien adoucis par la pensée que cette fin n'est venue qu'à l'heure où l'on devait s'y attendre et tandis que l'intelligence de ce vieillard était encore claire et vigoureuse. Son existence a eu une durée de plus de soixante-treize ans et il en a passé plus de quarante au service public. Il laisse derrière lui la mémoire d'un homme d'Etat honnête, d'un magistrat capable et juste. — d'un citoyen dont on peut montrer la vie comme le modèle de tout ce qu'il y a de plus digne dans la carrière politique. ”

Du *Herald* de Montréal :

“ Par la mort du juge en chef, sir A.-A. Dorion, le Canada — particulièrement la pro-

vince de Québec — perd les services d'un homme remarquable qui sut se faire une place distinguée dans l'arène politique, au barreau et à la magistrature. Versé dans la connaissance des belles lettres, homme de talent et d'habitudes laborieuses, chef politique capable, dans la bonne acception du mot, jurisconsulte distingué, d'une disposition aimable et l'honneur personnel, tel était cet homme qu'il suffisait de connaître pour l'admirer et l'estimer.

“ Comme homme politique, il resta toujours complètement libéral et pendant sa carrière politique de vingt ans, il sut conserver une réputation sans tache, jouir de la confiance la plus absolue des libéraux du Canada et forcer le respect et l'estime de ses adversaires politiques. Dans le cours des dix-sept ans qu'il a passés dans la magistrature avec le titre de juge-en-chef de la province, il a joui de la confiance la plus entière des juges, ses collègues, et du barreau. Dans l'accomplissement de ses devoirs judiciaires il se montra toujours plein de zèle et dévoué à sa tâche : ses décisions étaient toujours marquées au coin de la saine raison et du bon

sens, tout en étant basées sur une grande connaissance du droit et de la procédure.

“ La perte d'un pareil homme est presque une calamité publique. Aussi, quoique le vide qu'il laisse dans la magistrature puisse être bien rempli, sans aucun doute, sa place dans la confiance et dans les affections de la société dans laquelle il a si longtemps vécu restera inoccupée pendant bien longtemps. ”

De l'*Etendard* :

.....  
“ Depuis qu'il s'était retiré de la politique, l'éminent jurisconsulte menait une vie très calme, partagée entre ses devoirs de magistrat et les soins de sa famille, avec laquelle il résidait. Aucun peut-être de nos légistes canadiens n'avait atteint la science du droit au même degré que lui, et sa réputation de jurisconsulte a dépassé de beaucoup sa réputation d'homme politique.

.....  
“ Sa carrière politique date de 1854, année où il fut élu par une des divisions de Montréal qu'il continua de représenter jusqu'en 1861. En 1862, il fut élu député du



comté d'Hochelaga ; lors de la Confédération, en 1867, il fut battu par M. Louis Beaubien, mais il se fit élire en 1872 par le comté de Napierville dont il resta le député jusqu'à sa retraite de la vie politique.

.....

“ En politique, sir A.-A. Dorion fut un libéral : mais son libéralisme, assez avancé d'abord, avait pris vers la fin de sa carrière politique, une teinte beaucoup plus modérée.

“ Ennemis du libéralisme sous toutes ses formes, il ne nous est donc pas permis de louer sans réserves l'homme public, quel qu'éminent qu'il ait pu être par ses nombreuses qualités.

“ Talent sobre, énergique et laborieux, il a consacré à sa position et à la politique qu'il croyait être, nous n'en voulons pas douter, la plus avantageuse pour son pays, toutes les ressources d'un esprit bien équilibré et d'un jugement très droit. Chose remarquable, il n'a eu que peu d'ennemis pendant sa vie publique, et il ne laisse, à son décès, qu'un sentiment universel d'estime et de regret.”

---

De la *Presse*:

“ On sait le rôle important que l'ancien chef du parti libéral a joué dans l'histoire politique du pays, avant de monter sur le banc. Il a été le grand adversaire de sir George Cartier ; mais ces deux politiciens ont toujours eu de l'estime l'un pour l'autre.

“ Fatigué des luttes politiques, l'ancien lutteur a préféré la carrière plus paisible de la magistrature. Il a fait un juge aussi intègre qu'éclairé et a toujours joui de la plus haute considération de ses concitoyens.

.....  
“ Sir Antoine-Aimé Dorion fut le chef du parti rouge ou ancien parti libéral de la province. Durant sa carrière parlementaire, il prit une part active aux affaires de la chambre et il occupa plusieurs hautes positions.

.....  
“ C'est de 1877 que date son élévation par la reine au rang de chevalier de l'ordre de Saint-Michel et de Saint-George.

“ Feu le juge-en-chef Dorion était veuf depuis plusieurs années et résidait chez son gendre M. D.-A. Geoffrion, C. R., rue Sher-

brooke. C'est de là que partira le convoi funèbre qui escortera ses restes mortels au champ du dernier repos. Ses funérailles auront lieu à l'église Notre-Dame, mercredi matin, à neuf heures, et l'absoute sera donnée par monseigneur Fabre. Inutile d'y convier la population; elle s'y portera bien d'elle-même, prompte comme elle est toujours, à rendre hommage au mérite d'un grand citoyen. ”

Du *Monde* :

.....  
“ En 1863, le gouverneur le nomma conseiller de la reine, titre qu'il illustra autant par son honorabilité professionnelle que par sa connaissance approfondie de toutes les branches du droit.

“ A la mort de l'honorable juge Duval, arrivée en 1874, le gouvernement Mackenzie lui offrit la position de juge-en-chef de la cour d'Appel, qu'il a remplie depuis cette date jusqu'au moment de sa mort avec tant d'éclat. C'est pour reconnaître sa haute science légale et les services qu'il rendait à la magistrature du pays, que la reine lui fit offrir en 1877 une décoration de chevalier.

---

“ Sir Antoine-Aimé Dorion a joué un rôle trop important dans la politique du pays pour qu'il soit possible de le passer sous silence, quelque éclatante qu'ait pu être sa carrière d'avocat et de magistrat.

“ M. Dorion a été, depuis son entrée au parlement, le chef de la phalange libérale canadienne-française désignée généralement sous le nom de parti *rouge*.

.....

“ Son parti politique lui a toujours témoigné un grand respect et une grande confiance.

“ La vie politique de sir Antoine pourra être diversement appréciée, mais l'historien impartial ne pourra s'empêcher d'admirer son indépendance de caractère et le désintéressement inaltérable qui a marqué chacun de ses actes comme chef de parti. Il a laissé des traditions d'honneur et de désintéressement qui devraient faire partie du code politique de tous ceux qui le proposent comme modèle à l'admiration publique et qui l'ont pris pendant si longtemps pour leur guide et leur chef politique.

---

“ C'est une grande figure historique qui disparaît de notre monde politique, c'est une brillante lumière légale qui vient de s'éteindre et qui éclairait avec éclat le sommet de la magistrature canadienne. ”

De la *Minerve* :

“ Au moment où tous les yeux étaient fixés sur Ottawa, dans un mouvement spontané de sympathie pour le Vieux Chef du parti conservateur, celui qui fut naguère le “ leader ” du parti libéral au Canada attirait soudain sur lui-même l'attention publique par l'imminence de son trépas. C'est jeudi matin, en effet, que s'est répandue par le pays la nouvelle que sir Antoine-Aimé Dorion, juge-en-chef de la cour du Banc de la Reine, avait été frappé, la veille, d'une congestion cérébrale.

“ Quels qu'aient été les dissentiments politiques qui nous tinrent éloignés de sir Antoine-Aimé Dorion, au temps où il était l'ennemi déclaré de sir George Cartier, nous pouvons dire que son nom restera dans l'histoire comme l'un des hommes les plus éminents que le Canada ait produits.

“ C'est en 1875 qu'il termina sa carrière politique et, depuis ce temps, il a présidé avec autant de dignité que de compétence le tribunal le plus élevé de cette province. Ses décisions ont toujours été remarquables de science et d'impartialité. Peu de juges ont su mériter plus que lui le respect et l'estime des membres du barreau.”

*Du Witness :*

“ Bien qu'il se soit écoulé dix-sept ans depuis que sir Aimé Dorion se retira de la scène politique pour entrer dans la magistrature dont il a été un des plus beaux ornements, son nom est pour tous, excepté pour les jeunes politiciens d'aujourd'hui, celui d'un chef politique qui, par sa sagacité et son habileté, sut se faire une place distinguée, alors même que sir John Macdonald était dans la plénitude de ses talents, que Cartier était chef des conservateurs de cette province et que ces derniers se mesuraient avec des hommes tels que George Brown, Alexander Mackenzie et L. H. Holton.

“ Dans les rangs de ces hommes politiques il ne s'en trouvait pas un seul qui eût des sen-

timents plus nobles, des intentions plus honnêtes ou qui employât des moyens plus purs que M. Dorion, bien que les noms de quelques-uns des hommes de ces temps-là soient vénérés, même à présent, par leurs adversaires politiques, à cause de leur intégrité.

.....

“ Sir John Macdonald ne fut pas plus prompt à prendre sa place de chef que ne le fut sir Aimé. Ce dernier aurait pu entrer au cabinet dans les trois premières années de ses débuts parlementaires, et il eut un portefeuille à la quatrième année. Si l'on parcourt la liste de ceux des hommes publics de ce temps-là qui vivent encore, on trouvera parmi les contemporains de M. Dorion, M. Mowat qui, en 1858, fit partie du même cabinet que lui, et Alexander Mackenzie, un des hommes qui l'appuyèrent le mieux, bien qu'il fût plutôt partisan de George Brown. Quant à sir Hector Langevin, il entra au parlement en 1858, mais il ne devint pas ministre avant 1864.

.....

“ C'est le premier ministère dont M. Dorion fit partie qui fut si honteusement trahi par le gouverneur-général, sir Edmund

Head; ce dernier refusa à ses ministres la dissolution qu'ils demandaient, et il permit aux successeurs conservateurs de ce ministère de quatre jours de lui jouer le tour connu sous le nom de *double shuffle* (double battement de cartes). La loi permet à un ministre qui s'est démis de ses fonctions et en a accepté de pareilles dans le courant du mois, de ne pas courir les chances d'une nouvelle élection. En conséquence, les membres du nouveau cabinet conservateur, voulant éviter la nécessité de se présenter à l'électorat, prirent tous de nouveaux portefeuilles au commencement d'une réunion du cabinet, et se démisèrent ensuite de ces fonctions pour reprendre leurs anciens portefeuilles, avant la fin de la réunion. Pour se conformer à la lettre de la loi, le gouverneur-général poussa la comédie jusqu'à faire prêter serment à ces ministres en qualité de chefs de certains départements et, quelques heures plus tard, il leur administra un second serment à titre de ministres d'autres départements.

.....  
" A l'époque du scandale du Pacifique Canadien, le refus de M. Dorion de faire partie de



la Commission Royale, refus qui venait en même temps que celui de M. Blake, enleva à cette commission toute espèce de crédit public.

.....  
" En 1874, M. Dorion fut nommé juge-en-chef du Banc de la Reine dans cette province, — position qu'il a gardée jusqu'au dernier moment. Comme magistrat, il a fait grandir la réputation qu'il avait déjà d'être un homme d'une grande capacité intellectuelle et d'un très grand caractère. Grâce à son attention extrême, à ses habitudes laborieuses et à ses remarquables connaissances de jurisprudence, il avait su conquérir la confiance et le respect, pour ne pas dire la vénération de tous ceux que leurs affaires obligeaient à fréquenter les cours. Le parti libéral souffrit, il est vrai, de la perte de ses services ; mais le public y a beaucoup gagné à cause de ses grands talents. "

De la *Star* :

" La mort du juge-en-chef, sir A.-A. Dorion, va faire un vide dans les rangs de ces éminents Canadiens qui ont façonné la con-

fédération, il y a de cela un quart de siècle. Dans cette brillante réunion d'hommes d'Etat canadiens qui s'assemblèrent à Québec pour jeter les bases de la réunion de toutes les colonies britanniques de l'Amérique-du-Nord en une seule vaste confédération, il n'y en eut pas un seul qui eût étudié cette importante question aussi consciencieusement. On ne peut pas dire assurément, à en juger d'après ses discours, qu'il vit ce projet d'un œil particulièrement favorable. Aussi resta-t-il, à ce sujet, séparé de ses collègues libéraux. Toutefois, lorsque le dé fut jeté, il s'efforça loyalement et sérieusement, pendant le reste de sa carrière politique, d'aider de son mieux à transformer tous ces pays en une grande nation canadienne.

“ Etant naturellement d'un esprit libéral, il consacra tous ses talents et son énergie à faire naître la bonne harmonie entre les deux races qui se partagent le Canada. Sa carrière, tant comme homme d'Etat que comme magistrat, remplira une belle page dans notre histoire, et son souvenir, aussi cher que celui des autres Pères de la confédération, tels que Howe, George Brown, le colonel Grey, Cha-

pais, D'Arcy McGee, Taché et sir George Cartier, qui déjà ne sont plus, sera conservé par les générations futures, avec estime et respect, à cause de grands services rendus avec fidélité.

.....

“ Sa carrière parlementaire fut remarquable à cause de son grand talent oratoire, de la facilité avec laquelle il pouvait entrer dans les débats à propos de n'importe quel sujet, et de la courtoisie avec laquelle il traitait toujours ses adversaires. On admettait, des deux côtés de la Chambre, qu'il avait une vaste connaissance de la procédure et du droit constitutionnel ; c'était au point que ses adversaires politiques eux-mêmes le consultaient souvent sur certains points. Il était à la fois versé dans la connaissance des lettres, un grand jurisconsulte et un homme d'Etat. Par sa mort, le Canada perd un autre de ses fils qui ont fait le plus en leur vie pour transformer le pays en une nation ; la magistrature perd un de ses hommes les plus distingués, un homme qu'il ne sera pas facile de remplacer, et sa famille se voit enlever un père plein d'affection. Dans son affliction, cette famille

va trouver les condoléances de la population entière. ”

Dans sa collection de *Portraits d'Américains britanniques*, publiée par M. W. Notman, en 1865, M. Fennings Taylor s'exprime de la manière suivante sur le compte d'A.-A. Dorion. Le portrait est esquissé au point de vue conservateur.

“ Les personnes qui ne connaissent point l'honorable Antoine-Aimé Dorion et qui n'ont pas eu encore le plaisir de se trouver avec lui, s'attendent néanmoins à trouver en lui un homme d'un talent remarquable, d'un grand tact, de bonne compagnie, de manières conciliantes et d'un esprit bien équilibré.....  
.....Ce n'est point parce qu'il sait la valeur de la politesse, mais parce qu'elle est naturelle chez lui et innée, que dans ses relations avec les autres hommes, il met en pratique cette maxime de la Bible d'être “ courtois. ” Il peut se faire quelque fois que sous l'empire de sa conscience ou pour obéir à la loi d'une nécessité philosophique, ou enfin à la suite de certaines circonstances, il se croie tenu de faire certaines choses désagréables ; mais on

peut être assuré qu'il ne rendra pas ces choses plus désagréables encore en les faisant d'une manière impolie. Il lui est probablement arrivé de conseiller des actes peu sages ou injustes ou sévères, des mesures qui ont surpris ses amis, croyons-nous, sans contribuer beaucoup à sa renommée : mais alors il n'a pas du moins rendu ces actes plus pénibles encore par la manière hostile avec laquelle ils étaient accomplis. Chez lui l'arme de l'attaque, pour dangereuse qu'elle soit, doit être invariablement une arme brillante. D'autres peuvent préférer s'armer d'un gourdin ou d'un marteau de forgeron : il aime mieux une lame polie ou même un élégant fleuret. Sa manière de s'escrimer est toujours courtoise et c'est peut-être là ce qui explique que les différences d'opinion n'aient jamais dégénéré chez lui en une inimitié personnelle.

« Bien que M. Dorion soit canadien-français, on peut sous un rapport le considérer comme le représentant des deux races : car il n'a pas de supérieur dans l'Assemblée Législative comme orateur en n'importe laquelle des deux langues il s'exprime. Quelle que soit la langue qu'il choisisse pour entrer dans

des débats, sa diction est toujours pure et son débit assuré. S'il parle en anglais, vous le prendrez pour un Anglais qui a la physionomie d'un étranger ; s'il s'exprime en français, vous supposerez que c'est un Français qui a passé de longues années en Angleterre. C'est une de ces intéressantes énigmes humaines qu'on rencontre rarement hors du service diplomatique des grands Etats d'Europe.

“ Son visage le classe au nombre des hommes du continent ; mais ses manières sont celles de la nation dont il parle en ce moment la langue ; puisque son langage ne trahit jamais sa race. On se prend presque de jalousie de se trouver en présence d'un homme auquel l'emploi des deux langues est parfaitement indifférent. ”

De l'*Union* de Saint-Hyacinthe :

“ Une des grandes figures de notre histoire vient de disparaître.

“ Pendant vingt ans, il fut l'un des chefs du parti libéral en ce pays, et sa carrière a été celle d'un homme de bien, d'un patriote et d'un homme d'Etat.

“ Il a été mêlé à toutes nos grandes luttes et son prestige n'a fait que s'accroître. Il possédait le respect et l'estime de ses adversaires.

“ Ça été l'adversaire le plus redoutable que sir John ait eu à combattre lors de l'établissement de la confédération.

“ Instruit, habile et droit, il fut le type de l'homme d'Etat honnête et convaincu.

“ Comme jurisconsulte, il eut peu d'égaux, ainsi que ses confrères du barreau et du banc l'admettent tous.

“ Il est parti, laissant une réputation sans tache, emportant l'estime et le respect de tous, au moment où son vieil adversaire a lui-même un pied dans la tombe.

“ Bien qu'il ne fût plus un homme politique, les libéraux pleurent en lui un de leurs chefs les plus vénérés et regrettent profondément cette mort qui frappe cruellement une famille distinguée à laquelle nous offrons nos plus sincères sympathies.”

De l'*Empire* de Toronto :

“ La disparition du juge-en-chef Dorion

nous enlève un des chefs de la race française, un des meneurs des temps du vieux Canada, un des contemporains de sir John Macdonald. C'était un homme d'un grand poids et de grand caractère ; sur le banc, il se fit une réputation méritée d'un talent supérieur et d'une intégrité extrême. Autrefois, le chef des libéraux français et sous plusieurs rapports le plus remarquable des Canadiens-français de son temps, après sir George Cartier, sir Antoine Dorion, retiré de la scène politique pour entrer dans la magistrature, se fit une aussi belle place dans le champ judiciaire que dans l'arène politique.

“ On dit à son honneur que malgré leurs luttes politiques de quarante années, ses relations personnelles avec sir John Macdonald étaient des plus cordiales. On est touché de lire que couché sur son lit de mort, le vieux juge-en-chef, luttant contre cette mortelle paralysie qui s'est attaquée également au vétéran Premier, traçait encore péniblement ces mots sur le papier : “ Comment va sir John ? ” Le pays perd en lui un bon citoyen, et la magistrature un de ses plus beaux ornements. ”



---

De la *Mail* de Toronto :

“ Le juge-en-chef est mort littéralement sous le harnais. Il s'est toujours montré très assidu dans l'accomplissement de ses devoirs judiciaires et, bien qu'on l'ait souvent supplié de se retirer de la magistrature à cause de son âge avancé, il n'en persistait pas moins à abattre autant de besogne que les autres juges. Il n'y aura qu'une seule opinion parmi les membres du barreau et le public en général : c'est que par la mort du juge-en-chef Dorion, la magistrature de la province perd un de ses membres les plus distingués, et la Dominion est condamnée à pleurer un de ses fils les plus éminents, un homme dont l'histoire canadienne conservera le nom. ”

De l'*Electeur* :

“ C'est une grande bizarrerie du sort que cette disparition presque simultanée de deux hommes politiques rivaux qui ont été, chacun dans son parti, l'incarnation de toute une époque, de deux contemporains distingués frappés de la même maladie et le même jour, à peu près au même âge. ”

“ Sir Antoine-Aimé Dorion avait atteint sa soixante-et-treizième année et disparaît après avoir fourni une carrière qui jette un vif éclat dans les annales de son pays. Après avoir brillé au premier rang sur la scène politique, il était depuis dix huit ans, une lumière de la magistrature. Après avoir été un grand homme politique, il a été le plus grand juge de la Cour d'Appel qu'ait encore vu notre pays. Aux plus hautes qualités de l'intelligence se joignait chez lui une honorabilité de caractère au-dessus de toute atteinte. Il est de ce petit nombre d'hommes publics privilégiés sur lesquels la malveillance n'a jamais eu de prise.

“ Il était le dernier survivant des Dorions de sa génération, qui ont, de leur temps, à vrai dire, personnifié le parti libéral dans le Bas-Canada.

“ Nous saluons en lui une des figures les plus remarquables de notre époque, une personnalité à laquelle le pays est tout autant redevable que le parti politique auquel elle appartenait. ”

*De l'Évènement :*

“ L'un des hommes les plus éminents de

notre pays, sir Antoine-Aimé Dorion, juge-en-chef de la cour du Banc de la Reine, vient de disparaître de la scène publique.

“ Le parti libéral perd en lui son ancien chef, qui l'a dirigé avec tant d'habileté pendant un quart de siècle.

“ C'était un homme intègre dans toute l'acception du mot. Il laisse un nom sans tache, aimé et respecté de tous.

.....

“ La carrière de M. Dorion était aussi honorable que distinguée. Sa réputation d'intégrité est restée au-dessus de tout soupçon, et il s'est retiré de la politique entouré du respect de ses adversaires et de ses partisans.

“ En 1877, Sa Majesté la reine lui accorda les honneurs de la chevalerie. Pendant la maladie du lieutenant-gouverneur Caron, en 1876, il remplaça quelque temps celui-ci comme administrateur.”

Du *Canadien* :

“ Cette mort fait disparaître de la scène du

monde l'un des Canadiens les plus éminents dont s'honore notre race.

“ Homme intègre dans toute l'acception du mot, sir Antoine a eu beaucoup d'adversaires mais on ne lui connaissait pas d'ennemis. ”

De la *Chronicle* de Québec :

“ Sir Antoine-Aimé Dorion, juge-en-chef de Québec et l'un des hommes les plus capables et les plus distingués que notre pays ait jamais produits, a passé hier paisiblement de vie à trépas à sa résidence de Montréal, après une très courte maladie.

“ Ce chef était aimé de tous ceux qui le connaissaient. C'était un homme d'une haute intégrité et d'une grande valeur, d'une absence complète d'égoïsme et d'un caractère auquel la médisance n'a jamais osé s'attaquer.

“ C'est une circonstance remarquable que le Canada soit condamné à pleurer presque le même jour deux de ses fils les plus distingués, adversaires politiques pendant tout le cours de leur vie, — hommes qui ont laissé tous les deux l'empreinte de leur génie sur l'histoire de leur pays. Les Dorions étaient des chefs

de grande marque, au premier rang du parti libéral.

.....  
" C'était un grand et solide libéral de la vieille école et il contribua en une grande mesure à créer le parti dont il devint le chef reconnu et le guide. Il exerça plusieurs fonctions importantes et il sut infuser dans la vie parlementaire de son époque, un courage, un élan, une vigueur qui ont rendu son nom cher sous tous les toits dans toute l'étendue du Canada.

.....  
" Il y a un an ou deux, le bruit courut que sir Aimé songeait à se démettre de ses fonctions dans la magistrature à cause de l'affaiblissement de sa santé. Il est probable, toutefois, qu'il préféra continuer à travailler; aussi est-il mort sous le harnais, vivement regretté de centaines de milliers de gens dans tout le pays. A ne le considérer que dans son ensemble, nous ne verrons jamais son pareil."

Du *Mercury* de Québec :

" Sir Antoine-Aimé Dorion, juge-en chef de la cour du Banc de la Reine de cette pro-

vince, est tombé, hier, sous la faux de la sombre moissonneuse. C'était un homme distingué et de grand talent dont le Canada peut bien être fier."

# SIR ANTOINE-AIMÉ DORION

(De LA PATRIE du 3 juin 1891.)

---

Nous nous sommes fait un devoir d'être l'écho de ce concert d'éloges unanimes, partis de tous les coins de la Dominion à l'adresse du grand patriote que la mort vient de nous enlever. Au moment où sa tombe va se refermer, la PATRIE croit devoir dire un adieu suprême à celui qu'elle considère comme l'organisateur de ce parti libéral dont elle s'honore d'être l'organe.

La pensée la plus consolante, celle dont les libéraux canadiens-français peuvent à bon droit être le plus fiers, la première qui se soit

présentée, sans doute, à l'esprit de tous ceux qui ont connu sir A.-A. Dorion, c'est que dans cette carrière publique de trente-sept ans, pendant laquelle cet homme a été d'abord le chef ardent d'un parti considéré alors comme révolutionnaire, et plus tard le chef de la magistrature de son pays natal, jamais la calomnie, la médisance même n'a osé s'attaquer à sa personne. Les passions politiques les plus violentes s'agitaient autour de lui ; les dénonciations les plus haineuses partaient journellement du camp opposé pour exciter les préjugés du peuple contre les principes et les doctrines politiques des hommes que M. Dorion conduisait vaillamment à la bataille ; à côté de lui se dressait tous les jours la haute stature de George Brown, son compagnon d'armes, auquel les Canadiens-français, le clergé catholique tout entier reprochaient d'être l'ennemi de leur race et de leur religion ; mais jamais il n'est arrivé à une de ces attaques de s'adresser au chef des rouges du Bas-Canada : ses motifs furent toujours respectés ; sa vie privée fut de tout temps considérée comme trop pure pour qu'on osât la ternir par une seule insinuation et, dimanche dernier, en



se voyant descendre dans la tombe, sir A.-A. Dorion a eu cette rare consolation de pouvoir se dire que, semblable à un des personnages les plus populaires que nous ait légués l'antiquité, il n'avait pas cessé une seule minute de recevoir de ses contemporains, amis ou adversaires, l'épithète de " Dorion le juste. "

LA PATRIE est d'autant plus fière de pouvoir faire cet éloge du premier chef qu'ait eu le parti libéral canadien-français, que celui qui l'a remplacé à la tête de nos forces politiques dans la Dominion marche sur ses traces, se montre digne d'un si glorieux prédécesseur, est resté, lui aussi, exempt des mêmes reproches, jouit de cette réputation si enviable d'honnête homme, n'est pas moins respecté des adversaires politiques contre lesquels il se mesure journellement et qu'il mérite déjà, sous le rapport de l'intégrité politique et de la pureté des mœurs privées, d'être rangé à côté de celui dont la carrière vient de finir.

Ce n'est pas le seul trait de ressemblance que nous trouvions entre le chef libéral d'autrefois et celui d'aujourd'hui. Nous avons reproduit hier, l'éloge qu'un littérateur distingué canadien-anglais, M. Fennings Taylor.

— qui écrivait, il y a vingt-sept ans, — faisait de M. Dorion considéré au point de vue oratoire. Les Anglais de la génération précédente ne cessaient de s'émerveiller d'entendre un homme d'une autre race manier avec une si grande aisance une langue qui n'était pas la sienne, ne s'arrêter jamais à la recherche de l'expression exacte, revêtir sa pensée de la tournure de phrase propre au génie de la langue étrangère dans laquelle il s'exprimait, et pouvoir, s'il l'avait voulu, se faire passer pour un des leurs, sans avoir à craindre que sa prononciation ou le choix de ses expressions pût trahir son origine. N'est-ce pas là également ce qu'on répète tous les jours en parlant de M. Wilfrid Laurier ?

En dehors de ces deux mérites, qui s'attachent à la personne même de sir A. A. Dorion, les passions politiques qui bouillonnaient, il y a trente-cinq ans, dans l'enceinte législative du Canada ne se sont-elles pas assez refroidies pour que la PATRIE demande si, dans les doctrines dont M. Dorion s'est fait l'apôtre, si dans les innombrables discours qu'il a prononcés tant au forum qu'au parlement, si dans les mesures politiques qu'il a

appuyées de sa puissante parole, on pourrait découvrir une seule pensée politique que les conservateurs d'aujourd'hui oseraient dénoncer comme dangereuse, contre laquelle ils s'inscriraient en faux ?

Cette consolation de voir la génération suivante accepter unanimement les réformes qui ont été accueillies d'abord avec méfiance, qui ont provoqué même les reproches les plus violents, les libéraux qui ont eu le bonheur de vivre assez longtemps l'ont généralement, et elle n'a pas été refusée à sir A.-A. Dorion. Il n'y a pas jusqu'à cette opposition passionnée qu'il fit au projet de confédération canadienne qui ne soit considérée aujourd'hui comme prophétique.

Les maux que cette confédération devait entraîner après elle, les dangers qu'elle devait faire courir à notre nationalité, n'en gémissons-nous pas à présent ? et en voyant un million des nôtres s'en aller aux Etats-Unis plutôt que de traîner une misérable existence dans la patrie telle que la confédération la leur avait faite, sir A.-A. Dorion ne devait-il pas se féliciter, à ses heures de recueillement, d'avoir brisé sa dernière cartouche contre

cette réunion administrative des provinces britanniques ? Il est encore trop tôt pour prononcer un jugement définitif sur l'existence si pleine qui vient de finir : mais nous n'avons nul doute que l'histoire ne ratifie celui des contemporains et qu'elle ne réserve une de ses niches les plus honorables à la mémoire de sir A.-A. Dorion.

## FEU SIR A.-A. DORION

De LA PATRIE des 2 et 3 juin 1891.

### DANS LA CHAMBRE MORTUAIRE.

Le grand salon de la spacieuse résidence du juge-en-chef a été transformé en chapelle ardente et le cercueil dans lequel le corps a été déposé est littéralement couvert de fleurs. Des religieuses de la Providence prient constamment pour le repos de son âme, pendant qu'une foule attristée défile pour jeter un dernier regard sur les traits respectés d'un de nos plus illustres magistrats.

Parmi les nombreuses offrandes florales nous avons remarqué :

Une superbe colonne, avec piédestal, en fleurs naturelles, offerte par le barreau de Montréal,

Une très grande couronne, de la part des juges de la Cour Supérieure,

Une couronne, par la société Saint-Jean-Baptiste,

Une couronne de M. le juge Loranger,

Un coussin de fleurs naturelles, de la part de l'honorable J. E. Robidoux, procureur-général.

Des fleurs superbes du shérif et de Mme Thibaudeau.

Un dessin emblématique, la Foi, l'Espérance et la Charité, en fleurs naturelles, de M. et Mme H. Beaugrand.

Une couronne de M. et Mme Raymond Préfontaine.

Une colonne de fleurs naturelles de M. et de Mme Victor Geoffrion.

Une ancre en fleurs naturelles de M. et de Mme Aimé Geoffrion.

Une ancre en fleurs naturelles de M. et de Mme Pérodeau.

Une croix de la part de Mlle Cherrier et de Mme Senécal,

Une croix de M. Louis Ouimet.

Une étoile de M. et Mme J. X. Perreault,

Une ancre de M. Henri Archambault,

Une croix de M. Lamarche, secrétaire et sténographe de sir A.-A. Dorion.

Une croix de MM. Louis Loranger et C. A. Laframboise,

Une croix de M. de Beaujeu.

Comme nous l'avons dit déjà, la chambre mortuaire est littéralement encombrée de fleurs, et de nouvelles offrandes arrivent constamment. Il nous a été d'ailleurs impossible d'obtenir tous les noms des personnes qui ont envoyé des fleurs et nous reviendrons sur ce sujet.

Les drapeaux flottent en berne au Palais de Justice, aux bureaux du gouvernement, à l'Hôtel de ville, sur l'édifice de la PATRIE, rue Saint Gabriel, et sur plusieurs édifices particuliers.

Les témoignages de respect que l'on s'empresse de toutes parts de rendre à la mémoire du regretté magistrat sont absolument touchants et le deuil a un caractère véritablement national.

## LE CLUB NATIONAL.

Les officiers du Club National, avec leur président en tête, ont pris part aux funérailles de M. Dorion et cette association a aussi envoyé une couronne de fleurs naturelles pour être déposée sur la tombe du défunt.

A une assemblée du Club National, tenue le 2 juin courant, les résolutions suivantes ont été adoptées :

Proposé par l'honorable R. Laflamme, F. L. Béique, H. Beaugrand, Raymond Préfontaine, M. P., Chs Marcil et autres, appuyé par A. E. Poirier, Calixte LeBeuf, E. N. Saint-Jean, L. Gouin, M. G. Larochelle et autres :

“ Que la nouvelle de la mort de l'ancien chef du parti libéral franco-canadien et de l'illustre président de la Cour d'Appel de la province de Québec, a jeté le deuil le plus profond parmi les membres du Club National de Montréal qui considéraient sir A.-A. Dorion comme une de nos gloires les plus pures et qui avaient pour lui la plus profonde vénération. ”

Proposé par C. Beausoleil, M. P., Eugène



Lafontaine, J. X. Perreault, Thomas Fortin, L. P. Brodeur, M. P., J. A. Drouin, Camille Piché et autres ; appuyé par J. A. C. Madore, P. G. Martineau, J. A. Mercier, G. E. Langlois, T. Beaugrand et autres :

“ Que les membres du Club National adressent à la famille du regretté juge-en-chef, l'expression de leurs plus vives sympathies et de leurs regrets les plus sincères, dans le malheur qui vient de les frapper ; ”

“ Qu'ils assistent en corps aux funérailles, que copie des présentes résolutions soit adressée à la famille et qu'une couronne de fleurs soit déposée, au nom du club, sur le cercueil du défunt. ”

#### CLUB LETELLIER.

“ Nous portons à la connaissance des membres que les funérailles du regretté juge-en-chef sir Antoine-Aimé Dorion auront lieu demain matin (3 juin), à 9 heures. Le convoi funèbre laissera la demeure du défunt, rue Sherbrooke, pour se rendre d'abord à Notre-Dame et ensuite au cimetière de la Côte-des-Neiges.

“ Tous devront se faire un devoir d'être présents aux obsèques de l'homme distingué que la mort vient de frapper.

“ Par ordre,

“ L'assistant-secrétaire,

“ L. O. DUPONT. ”

#### LE BARREAU DE SAINT-HYACINTHE.

Lundi dernier, au palais de justice de Saint-Hyacinthe, M. Fontaine a proposé l'ajournement de la cour, par respect pour la mémoire de feu M. Dorion.

Le juge Tellier a alors fait l'éloge de l'illustre défunt ; il a rendu hommage à ses talents, à ses vastes connaissances légales, à son grand cœur et à ses vertus et il a déclaré que sa mort était une perte sensible pour le pays.

#### LES ÉTUDIANTS.

Les étudiants en droit, au nombre d'une cinquantaine, assistaient aux funérailles, ce matin. A une assemblée tenue hier, ils ont adopté les résolutions suivantes :

Proposé par M. Drouin, secondé par M. Primeau :

“ Que les élèves de la Faculté de Droit ont appris avec une vive douleur la mort de l'honorable sir A. A. Dorion, juge en chef de la C. B. R. ”

Proposé par M. A. Trudel, secondé par M. R. de Martigny et M. L. J. Loranger :

“ Que par son intégrité, sa courtoisie et son urbanité il s'est acquis l'estime et l'admiration de la jeunesse étudiante, et il sera toujours pour elle le modèle qu'elle se proposera d'imiter dans la carrière qu'elle embrasse. ”

Proposé par M. Bourdeau, secondé par M. Bernard :

“ Que copie des présentes résolutions soit transmise à la famille du regretté défunt. ”

Proposé par M. Dumouchel, secondé par M. Feron :

“ Que pour témoigner le respect qu'ils portaient à l'honorable juge-en-chef, les étudiants en droit assistent en corps à ses funérailles. ”

#### LES CITOYENS DE VAUDREUIL

Les citoyens de Vaudreuil ont eu une

---

assemblée lundi, et ils ont aussi adopté des résolutions de condoléances.

Feu sir A. A. Dorion était tenu en grande estime à Vaudreuil où il allait toujours passer la belle saison et sa mort y a causé un véritable chagrin.

#### LA SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE.

Les officiers de la société Saint-Jean-Baptiste ont figuré dans le cortège avec leurs insignes et ce fait démontre que dans les associations nationales comme dans les associations politiques on ressent vivement la perte causée par la mort de sir A. A. Dorion.

## FEU SIR A.-A. DORION

(De LA PATRIE du 3 juin 1891.)

---

LES DERNIERS HONNEURS A L'ILLUSTRE DÉFUNT.

— UN IMMENSE CORTEGE FUNEBRE. — LA  
MAGISTRATURE ET LE BARREAU. — UN  
DÉFILÉ IMPOSANT.

Les derniers hommages viennent d'être rendus au regretté Sir A. A. Dorion et on vient d'offrir à ses restes un dernier témoignage de sympathie.

C'est ce matin qu'ont eu lieu ses funérailles et rarement on a vu une démonstration funè-

bre aussi imposante. A huit heures et demie, le cortège s'ébranlait dans l'avenue Sherbrooke pour s'engager dans la rue Saint-Denis. De chaque côté de la route étaient échelonnés des milliers de curieux.

Le corbillard traîné par deux chevaux formait la tête de la procession; le deuil était conduit par MM. C. A. Geoffrion, Aimé Geoffrion. Chs Lacroix, Dr Chs Trestler, R. Trestler, Achille Dorion, Eric Dorion, MM. Dorion, de Québec, J. C. H. Lacroix et C. Trestler.

Venaient ensuite le Shérif Thibaudeau, le député-shérif Franchère, le gouverneur de la prison, M. Vallée, les juges, les bâtonniers, les Conseils de la Reine, les avocats, les étudiants, les échevins et les citoyens en général.

Les porteurs étaient MM. les juges Fournier, Baby, Bossé, Johnston, Jetté, et MM. Rouer Roy, Guillaume Lamothe et S. Béthune.

Les magistrats présents, outre ceux déjà nommés, étaient MM. les juges Taschereau, Mathieu, Cross, Church, de Lorimier, Tait, Davidson, Wurtele, Pagnuelo et Ouimet, de

Montréal; Plamondon, d'Artabaskaville; Bélanger, de Beauharnois; Tellier, de Saint-Hyacinthe; Lynch et Rioux, de Sherbrooke, Brooks, de St-Francis; Bourgeois, de Trois-Rivières; le recorder de Montigny et M. Desnoyers.

MM. Blanchet, bâtonnier-général du district de Québec, et Béique, bâtonnier du district de Montréal, marchaient à la tête des avocats.

Le nombre des membres du barreau était immense; à l'instar des juges, ils étaient tous vêtus de leurs toges et nous avons remarqué entr'autres :

MM. Rodolphe Laflamme, L. O. Taillon, H. C. Saint-Pierre, Dunlop, Robertson, T. C. de Lorimier, L. Ethier, D. McMaster, Jos. Duhamel, F. X. Archambault, Branchaud, Quinn, Guerin, Hatton, Morris, C. J. Doherty, A. E. Poirier, E. N. Greenshields, H. Lancôt, J. A. C. Madore, J. L. Archambault, Eug. Lafontaine, G. Lamothe, J. Hall, Ph. Roy, L. Gouin, E. N. Saint-Jean, etc.

Parmi les avocats de la campagne, nous avons remarqué MM. Thomas Brossoit, de Beauharnois; Fontaine, de Saint-Hyacinthe;

J. A. N. McKay, de Saint-André-d'Argenteuil; Faribault, de L'Assomption; Brousseau, de Sorel, etc.

Le gouvernement de Québec était représenté par les ministres Boyer, Robidoux et Garneau.

La corporation de Montréal était représentée par le maire McShane, et les échevins Boisseau; Brunet, Préfontaine, J. B. R. Dufresne, Clendinneng, J. M. Dufresne, Villeneuve, P. Kennedy, W. Kennedy, McBride, Conroy, Grenier, Thompson, Perreault, Malone, Stephens, Cunningham, Savignac et Lamarche.

Parmi les citoyens distingués qui faisaient partie de la procession se trouvaient MM. D. A. McDonald, ancien collègue du défunt; C. A. P. Pelletier, sénateur; Jules Tessier, député de Portneuf; L. Cardin, député de Richelieu; Jacques Grenier, ex-maire; Horace Archambault, conseiller législatif; H. Beaugrand, directeur de la PATRIE; J. Béland, député de Montréal; Rocheleau, député de Chambly; Chs de Montigny, protonotaire du district de Terrebonne; de Grosbois, député de Shefford; Leblanc, député de Laval; J. C.



Robillard; Dr E. P. Lachapelle; Starnes, conseiller législatif; F. X. Lemieux, député de Lévis; A. Turcotte, protonotaire de Montréal; L. C. Leduc; ex-échevin White; Alfred Perry; H. A. Turgeon, de Québec; G. Duval, d'Ottawa; Bazinet, député de Joliette; McMillan, ancien député de Vaudreuil; le chef de police Hughes, le chef des pompiers Benoit et une foule d'autres personnes.

Sur le parcours du convoi, on a remarqué par ci par là des décorations funèbres; chez M. le recorder de Montigny, on avait mis en berne des drapeaux de zouave enrubanés de crêpe; chez les sœurs de la Providence, au Jardin de l'Enfance, tout le portique disparaissait sous les tentures noires; chez le premier ministre Mercier, des drapeaux entourés de crêpe et de draperies mortuaires ornaient la façade de la maison.

Dans la rue Notre-Dame, du côté de l'Hôtel de ville, entre les rues Bonsecours et Gosford, tous les marchands avaient décoré la devanture de leurs magasins de longues tentures noires et jaunes et le coup d'œil était saisissant.

Plus loin, chez MM. Trestler, Desaulniers,

Beullac et Kelly, on avait aussi fait des décorations de ce genre.

La cérémonie religieuse à l'église Notre-Dame a été sombre et imposante ; le catafalque illuminé était placé au milieu de la grande allée et une foule immense remplissait la nef et les galeries.

La basilique enfin avait revêtu son costume de deuil et monseigneur Fabre officiait à l'autel.

Un chœur puissant, bien organisé, a chanté avec succès la messe de Casciolini. Le *Miserere* et le *Libera* — œuvres de M. Couture — étaient des morceaux qui ont été chantés ce matin pour la première fois à Montréal.

Les solistes ont été MM. Bourdon, Pelletier, Payette et Guillemette.

En résumé, sir A. A. Dorion a eu des funérailles pompeuses ; le cortège qui l'accompagnait au lieu de son dernier sommeil était composé de tout ce qu'il y a de distingué dans la magistrature, le barreau, dans les autres professions et dans le commerce. Rien n'était morne et empoignant comme cette longue procession de toges défilant silencieusement, un matin de juin, sous un véritable

ciel d'automne et sous un vent presque glacial. En effet, il faisait froid et le firmament était gris ce matin comme en novembre. Cependant, la population est accourue de toutes parts pour rendre les derniers devoirs à celui qui a été un grand chef, un grand magistrat et un homme de bien.

La présence d'un aussi grand nombre de citoyens aux obsèques de sir Dorion est un témoignage de sympathie à ajouter à tous ceux que la famille du défunt a déjà reçus.

Depuis un temps immémorial, on n'avait pas vu les juges et les avocats prendre part à un service funèbre avec autant d'unanimité et de fraternité. C'est que feu le juge-en-chef avait conquis l'estime du monde judiciaire et que son intégrité et sa droiture lui avaient gagné les cœurs de tous les citoyens.

Son souvenir vivra !

FIN.

